

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 4743 du 10 décembre 2004
portant attribution de la Médaille de Bronze
de la Jeunesse et des Sports

Promotion du 1^{er} janvier 2005

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la Médaille de la Jeunesse et des Sports;

VU le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;

VU la circulaire n° 87-187 JS du 10 novembre 1987 relative au remaniement du contingent des médailles et aux mesures de déconcentration en ce qui concerne l'attribution de la médaille de bronze ;

VU la circulaire n° 88-112 JS du 10 novembre 1988 relative à la création d'une lettre de félicitations avec citation au Bulletin Officiel de la Jeunesse et des Sports, pour services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports ;

.../...

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

⇒ Standard 04.68.51.66.66
⇒ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements :

⇒ MINITEL 3615 APS 66 (1.01 FF min soit 0.15 F/mn)
⇒ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

007

VU les avis émis par la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de Bronze de la jeunesse et des sports le 30 novembre 2004 ;

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet du Préfet ;

ARRETE

Article 1er : La médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée aux personnes ci-après :

- M. ALLIE Jean-Paul, né le 12 avril 1958 à Perpignan (66), 26, rue Adolphe Thiers à 66670 BAGES.
- Mme CUEVAS Marie-Eugénie, née le 26 août 1945 à Santiago du Chili, demeurant les Quatre Cazals, bloc 10, appt. N° 22 à 66000 PERPIGNAN.
- Mme GABARDA née CAZEILLES Catherine le 20 mars 1954 à Perpignan (66), demeurant 22, rue Thiers à 66600 ESPIRA DE L'AGLY.
- M. GUIRAUD Jean-Marc, né le 4 mars 1953 à Perpignan, demeurant à 66230 PRATS DE MOLLO.
- M. LALAUZE Jacques, né le 24 janvier 1954 à Carcassonne (11), demeurant 58 bis, avenue Guynemer à 66240 SAINT-ESTEVE.
- M. MORENO Marc, né le 21 janvier 1941 à Toulouse (31), demeurant 22, rue Jacques Prévert à 66750 SAINT-CYPRIEN.
- Mme PAILLISSE Marie-Paule, née le 8 août 1945 à Elne (66), demeurant 20, rue d'Oran à 66200 ELNE.
- M. PANICOT Jean-Paul, né le 16 mai 1952 à Kaiserslautern (Allemagne), demeurant 1, avenue Maréchal Juin à 66600 RIVESALTES.
- M. PEY Alain, né le 25 novembre 1956 à Perpignan, demeurant 6, avenue des hauts de Canet à 66140 CANET EN ROUSSILLON.
- M. POUYET Denis, né le 30 janvier 1941 à Paris XVè, demeurant 29, rue Paul Séjourné à 66000 PERPIGNAN.
- M. TRESSSENS Jackie, né le 21 juillet 1938 à Port-Vendres (66), demeurant 6, quai Pierre Forgas à 66660 PORT-VENDRES.
- M. VILA Georges, né le 2 mai 1950 à Maureillas (66), demeurant 22, rue Albert Janicot à 66000 PERPIGNAN.

Article 2 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, M. le Directeur de la Jeunesse et des Sports, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux récipiendaires.

Perpignan, le 10 décembre 2004

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet,



Robert ROUX

LE PREFET,
Original signé

Thierry LATASTE

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 5029 du 27 décembre 2004
portant attribution de parts de redevances
des débits de tabac

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 25 mars 1852, paragraphe 15 ;

VU la circulaire ministérielle du 23 mai 1852 et les instructions qui y sont relatives ;

VU l'arrêté du 24 septembre 1929 ;

VU le décret du 9 novembre 1946 ;

VU le décret du 14 janvier 1948 ;

VU la circulaire du 8 décembre 1986, Ministre délégué chargé du Budget ;

VU l'avis du Directeur Régional des Douanes ;

VU les avis émis le 8 décembre 2004 par la commission départementale chargée de classer les demandes des candidats à une part de redevances de débits de tabac de 2^{ème} classe ;

Sur la proposition de M. le Directeur de cabinet de la préfecture ;

.../...

010

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66931 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 AVS 66 (1,01 FF min sans 0,15 € min)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

ARRETE

Article 1^{er} : La personne ci-après désignée est nommée titulaire d'une part de redevances de débits de tabac d'un montant maximum annuel pris sur le contingent départemental :

- M. Maurice GOHIN
demeurant 40, route de Prades à 66500 EUS 600 €
avec révision au 31 décembre 2007.

Article 2 : Il est accordé le maintien d'une part de redevances de débits de tabac avec augmentation à la personne désignée ci-après :

- Mme Jacqueline CASE née TORRES
demeurant 3, rue des rouges gorges
à 66300 SAINT-JEAN LASSEILLE 2.000 €
avec révision au 31 décembre 2007.

Article 3 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet et M. le Directeur Régional des Douanes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux bénéficiaires.

Perpignan, le 27 décembre 2004

POUR AMPLIATION
L'adjoint au Chef de bureau du Cabinet,


Bruno LÉTEURTRE

LE PREFET,
Original signé

Thierry LATASTE

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-
Orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 5049 du 29 décembre 2004
accordant une récompense
pour Acte de **Courage** et de **Dévouement**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le rapport de M. le directeur départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales en date du 2 novembre 2004,

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont a fait preuve le gardien de la paix Jacques PHALIP, en fonction au service de la brigade anti-criminalité (BAC), qui n'a pas hésité le 17 septembre 2004 vers 2 heures, à exposer sa vie en s'opposant courageusement à la fuite de trois individus d'un véhicule volé. C'est lors de cette intervention que le brigadier PHALIP a été blessé. Il s'est distingué par son courage et son professionnalisme.

.../...

012

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 APS 66 (1.01 FF par son 0.15 C/mn)
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- M. Jacques PHALIP, né le 15 décembre 1962 à Rodez (12), gardien de la paix à la brigade anti-criminalité de la sécurité publique de Perpignan, demeurant 8, rue Yves Montand, lotissement Lo Pilo à 66600 ESPIRA DE L'AGLY.

Article 2 : M. Le Directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique des Pyrénées-Orientales, au bénéficiaire et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le **29 DEC. 2004**

POUR AMPLIATION

LE PREFET,

L'Adjoint au Chef de Bureau du Cabinet,

Original signé


Bruno LÉTEURTRE

Thierry LATASTE